

Annonce préalable de certaines charges prévues au T4/21

23 novembre 2021

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

La Banque Laurentienne du Canada (la « Banque ») peut, à l'occasion, formuler des énoncés prospectifs, écrits ou oraux, au sens des lois applicables en matière de valeurs mobilières, notamment dans ce document et dans d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation canadiens ou dans d'autres communications écrites ou orales. Ces énoncés prospectifs incluent, notamment, des énoncés relatifs aux plans et stratégies d'affaires de la Banque, à ses priorités et à ses objectifs financiers, aux estimations comptables et aux effets prévus de la présentation de l'information comptable et financière et aux économies de coûts (y compris celles du quatrième trimestre et de l'exercice clos le 31 octobre 2021 et des périodes futures), au contexte de réglementation dans lequel elle exerce ses activités, à l'incidence attendue de la pandémie de coronavirus (« COVID-19 ») sur les activités, les résultats et la performance financière de la Banque, les énoncés présentés aux rubriques « Perspectives », « Pandémie de COVID-19 » et « Appétit pour le risque et cadre de gestion des risques » du rapport annuel 2020 de la Banque, qui comprend le rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 octobre 2020, tels qu'ils ont été mis à jour dans le plus récent rapport de gestion trimestriel de la Banque, et d'autres énoncés qui ne constituent pas des faits historiques. Les énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement à l'emploi de verbes au futur ou au conditionnel et de mots ou d'expressions tels que « croire », « présumer », « estimer », « prévoir », « perspectives », « projeter », « vision », « escompter », « prédire », « anticiper », « planifier », « objectif », « viser », « cible », « pouvoir », « avoir l'intention de » ou la forme négative ou des variantes de tels termes, ou d'une terminologie similaire.

Du fait de leur nature, ces énoncés prospectifs nécessitent que nous posions des hypothèses et sont soumis à un certain nombre de risques et d'incertitudes d'ordre général et spécifique. Les hypothèses économiques importantes qui étayaient les énoncés prospectifs figurant dans le présent document sont décrites dans le rapport annuel 2020 à la rubrique « Perspectives », telles qu'elles ont été mises à jour dans le plus récent rapport de gestion trimestriel de la Banque. Il existe un risque important que les prédictions, prévisions, projections ou conclusions soient inexactes, que les hypothèses de la Banque soient erronées, et que les résultats réels diffèrent de façon significative des prédictions, prévisions, projections ou conclusions.

La Banque déconseille aux lecteurs de se fier indûment aux énoncés prospectifs, car certains facteurs, dont bon nombre échappent à son contrôle et dont les effets peuvent être difficiles à prévoir, pourraient influencer, individuellement ou collectivement, sur l'exactitude des énoncés prospectifs et faire en sorte que les résultats réels futurs diffèrent sensiblement des cibles, attentes, estimations ou intentions exprimées dans les énoncés prospectifs. Ces facteurs comprennent, notamment, les risques liés à ce qui suit : les incidences de la pandémie de COVID-19 sur la Banque, ses activités, sa situation financière et ses perspectives (notamment en ce qui concerne le marché, le crédit, le financement et les liquidités); la technologie, les systèmes d'information et la cybersécurité; les perturbations technologiques, la concurrence et la capacité de la Banque à réaliser ses objectifs stratégiques; la conjoncture économique aux États-Unis et au Canada; les méthodes et estimations comptables et les nouveautés en matière de comptabilité; la conformité aux lois et à la réglementation; les activités frauduleuses et criminelles; le capital humain; l'assurance; la continuité des affaires; l'infrastructure commerciale; la société, l'environnement et les changements climatiques; sa capacité à gérer le risque opérationnel, le risque lié à la réglementation, le risque juridique, le risque stratégique, le risque lié à la réputation et le risque lié aux modèles, qui sont tous décrits plus amplement à la rubrique « Appétit pour le risque et cadre de gestion des risques », laquelle débute à la page 46 du rapport annuel 2020 qui comprend le rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 octobre 2020, tels qu'ils ont été mis à jour dans le plus récent rapport de gestion trimestriel de la Banque.

Enfin, la Banque prévient le lecteur que la liste de facteurs ci-dessus n'est pas exhaustive. D'autres risques et incertitudes dont la Banque ignore actuellement l'existence ou qu'elle juge actuellement négligeables pourraient également avoir une incidence défavorable importante sur sa situation financière, sa performance financière, ses flux de trésorerie, ses activités commerciales ou sa réputation. Tout énoncé prospectif contenu dans le présent document représente l'opinion de la direction uniquement à la date des présentes et est communiqué afin d'aider les investisseurs et autres à comprendre certains éléments clés des objectifs, priorités stratégiques, attentes et plans actuels de la Banque, ainsi que pour leur permettre d'avoir une meilleure compréhension des activités de la Banque et de l'environnement dans lequel elle prévoit exercer ses activités, et peut ne pas convenir à d'autres fins. La Banque ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs, écrits ou oraux, formulés par la Banque ou en son nom, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autres, sauf dans la mesure où la réglementation des valeurs mobilières applicable l'exige. Des renseignements additionnels sur la Banque sont disponibles sur le site Web SEDAR, à l'adresse www.sedar.com.



Annnonce préalable de certaines charges prévues au T4/21

Principaux faits saillants

- Dans le cadre de sa planification stratégique, la Banque a passé en revue ses activités.
 - Par suite de l'examen, certaines charges ont été ciblées.
 - Ces changements placeront la Banque en meilleure position pour tirer parti d'une croissance rentable.
 - La situation de fonds propres et de liquidités de la Banque demeure solide.
 - La Banque dévoilera son nouveau plan stratégique le 10 décembre 2021.
- **Dépréciation du secteur Services bancaires aux particuliers**
 - Charge de dépréciation à l'égard du secteur Services bancaires aux particuliers, y compris la fusion des deux plateformes numériques
 - **Avenir du travail**
 - Réduction planifiée d'environ 50 % des bureaux corporatifs loués à Toronto, à Burlington et à Montréal
 - Indemnités de départ se rapportant à 64 postes
 - **Technologie**
 - Arrêt de la phase 2 du programme lié au système bancaire central
 - **Provisions pour pertes sur créances supplémentaires**
 - Examen de la conception de produits de prêts à l'investissement et des normes en matière de crédit



Sommaire des données financières

Charges prévues au T4/21 (la somme des montants peut différer en raison de l'arrondissement)	Comme présenté (en millions \$)		Ajusté ¹ (en millions \$)	
	Avant impôts	Après impôts	Avant impôts	Après impôts
Dépréciation du secteur Services bancaires aux particuliers	93 \$	78 \$	-	-
Avenir du travail	58 \$	43 \$	-	-
Technologie	38 \$	28 \$	-	-
Provisions pour pertes sur créances	19 \$	14 \$	19 \$	14 \$
Total	209 \$	163 \$	19 \$	14 \$

Incidence prévue sur les charges	(en millions \$)	
	Avant impôts	Après impôts
Quatrième trimestre 2021	4 \$	3 \$
Réductions de coûts annuelles	20 \$	15 \$

Incidence prévue sur les principaux indicateurs financiers du T4/21	Comme présenté	Ajusté ²
Incidence des charges prévues sur le résultat par action (RPA)	(3,73) \$	(0,33) \$
Incidence des réductions de coûts prévues sur le résultat par action (RPA)	0,07 \$	0,07 \$
Total	(3,66) \$	(0,26) \$
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires ³	Réduction de 25 pb, devrait demeurer >10 %	

¹ Mesure financière non conforme aux PCGR. Les mesures financières non conformes aux PCGR ne constituent pas des mesures financières normalisées selon le référentiel d'information financière appliqué pour établir les états financiers de la Banque et il pourrait être impossible de les comparer à des mesures financières similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter au rapport de gestion de la Banque pour les neuf mois clos le 31 juillet 2021 pour plus de renseignements.

² Ratio non conforme aux PCGR. Les ratios non conformes aux PCGR ne constituent pas des mesures financières normalisées selon le référentiel d'information financière appliqué pour établir les états financiers de la Banque à laquelle les ratios non conformes aux PCGR se rapportent et il pourrait être impossible de les comparer à des mesures financières similaires présentées par d'autres émetteurs. Les mesures ajustées qui sont des composantes des ratios non conformes aux PCGR constituent des mesures financières non conformes aux PCGR.

³ Les ratios de fonds propres sont présentés par la Banque conformément à la ligne directrice intitulée « Normes de fonds propres » du BSIF.



Personne-ressource – Relations avec les investisseurs

Susan Cohen
Directrice, Relations avec les investisseurs
514 970-0564
susan.cohen@blcgf.ca

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le site : www.blcgf.ca/centre-dinvestisseur

